

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 JANVIER 2022**

Délibération n°

D-2022-001

Date de convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	17
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	20

Vote : 20
Pour : 20 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 064-216401000-20220131-D2022001-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire jeudi 27 janvier 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL, M. Philippe BIGOTEAU, M. Mikel AMILIBIA.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°1 : Local jeunes : Fixation des tarifs du séjour ski à Candanchu du 13 au 18 février 2022

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Le service Enfance Jeunesse organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver.

Les tarifs proposés tiennent compte :

- de l'hébergement en pension complète,
- de 5 journées complètes de ski avec 2h de cours collectifs tous les matins,
- de la location du matériel,
- de l'achat du forfait avec l'assurance.

Ce séjour est ouvert aux enfants et jeunes de Bassussarry mais aussi à ceux extérieurs à la commune.

Il convient donc de fixer les tarifs applicables en fonction des éléments précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **FIXE** les tarifs pour les camps ski, comme suit :

	Bassussarry	Hors Bassussarry
SKI	390.00€	402.00€
SNOWBOARD	405.00€	417.00€

→ *Déduction possible de l'Aide aux temps libres CAF*
(12€X6 jours = 72€)

Fait à Bassussarry le 31 janvier 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

